

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 13

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 8- Avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la mise en place de stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire de Tulle agglo et le soutien du service de locations de vélos

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que Tulle agglo et l'association « A Bicyclette » travaillent en partenariat depuis 2017 afin de développer les mobilités douces et encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire,

Considérant que ce partenariat a, entre autres, abouti à la mise en place de stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire communautaire durant la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021,

Considérant que le succès de l'opération appelle à sa poursuite pour une année supplémentaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la mise en place de stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire de Tulle agglo et le soutien du service de locations de vélos ;

2°) le montant de l'aide pour la prestation du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 est fixé à 5 000 € TTC ;

3°) autorise le Président à signer l'avenant et tout document s'y rapportant ;

4°) les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2021.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le :

15 JUL. 2021





**AVENANT N°01 RELATIF A LA CONVENTION CONCERNANT
L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA MISE EN
PLACE DE STANDS ITINERANTS DE CONTROLE TECHNIQUE DE
VELOS SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO ET POUR
SOUTENIR LE SERVICE DE LOCATION DE VELOS**

Entre les soussignés,

Tulle agglo, communauté d'agglomération

Rue Sylvain Combes

19000 Tulle

Tél : 05 55 20 75 00

Représentée par Monsieur Daniel RINGENBACH

En qualité de Vice- Président en charge des mobilités et des transports

Ci-après dénommée « Tulle agglo », d'une part,

Et

L'association À Bicyclette

78, rue de la Barrière

19000 Tulle

Représentée par Monsieur Martin VIVILLE

En qualité de Président,

Ci-après dénommée « À Bicyclette », d'autre part,

Préambule :

Tulle agglo et À Bicyclette travaillent en partenariat depuis 2017 afin de développer les mobilités douces et d'encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire.

Ce partenariat a abouti d'une part, à la mise en œuvre d'un service de location de vélos en 2019 et d'autre part, à la programmation et à la mise en place de plusieurs stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire communautaire au cours d'une période allant du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021. Cette dernière opération représente une contribution pour Tulle agglo de 5 000 € TTC et a fait l'objet d'une convention validée en conseil communautaire le 23 juillet 2020.

Face au succès de l'opération (voir données bilan ci- après) et aux demandes de plusieurs communes de pouvoir accueillir ces stands de contrôle technique, et compte tenu de la date d'échéance de cette convention fixée au 31 juillet 2021 prochain, il convient d'envisager sa poursuite d'une année supplémentaire jusqu'au 31 juillet 2022.

Bilan de l'opération « contrôle technique » :

- 10 stands tenus à
 - Chamboulive
 - Lagraulière
 - Saint Mexant
 - Le Chastang
 - Saint Germain les Vergnes
 - Naves
 - Tulle :
 - sur le parvis de la cité administrative
 - à la maison de quartier de Virevialle
 - sur le marché de la gare
 - et enfin durant les Nuits de Nacres .
- 85 vélos contrôlés / réparés
- 112 visiteurs
- Durée de l'action en heures : 46.5h
- 108h de bénévolat
- 54.5h de salariat

Point sur la location de vélos :

Les vélos à assistance électrique sont toujours loués presque en continu mais la location de vélos pliants et vélos de villes fonctionnent au ralenti. L'association prévoit plusieurs actions pour favoriser la location de ces derniers (actions de communication via la distribution de dépliants, exposition d'un vélo sur le site du campus universitaire...).

Il est convenu ce qui suit :

Vu la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la mise en place de stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire,

Article 1 :

La présente convention est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2021. Elle prendra fin le 31 juillet 2022.

Article 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Tulle, en 2 exemplaires, le 12 juillet 2021

Pour Tulle agglo,

Pour l'association A Bicyclette

Le Vice-Président,

le Président,

Daniel RINGENBACH

Martin VIVILLE